

Pôle services aux clubs.

Affaire suivie par : Hugues Augier

Tel : 01 46 15 03 74/ h.augier@ffhandball.net

Marie Christine Biojout, membre du bureau directeur en charge du pôle services aux clubs.

mc.biojout@ffhandball.net

Président(e)s de ligues
Président(e)s de comités
Elu(e)s en Charge du Services aux clubs
CTS coordonnateurs ETR – CTS.
Chargé(e)s pôles services aux clubs territoriaux
Référents territoriaux Service Civique

Gentilly, le 16 Juillet 2018

Objet : *Rappel Utilisation Service civique*

Depuis 2014, année où la FFHandball obtenait l'agrément national Service Civique, plus de 2000 jeunes ont été accueillis par des structures handball, cela montre l'intérêt des jeunes à intégrer les clubs, comités ou ligues afin d'y développer des projets civiques et citoyens au service du plus grand nombre licenciés ou non licenciés.

Nous ne pouvons qu'encourager cette démarche et féliciter les structures accueillantes qui mettent tout en œuvre pour que le jeune puisse réaliser son projet dans de bonnes conditions.

La promotion 2018/2019 a commencé il y a tout juste un mois, et nous venons d'être alertés par certains d'entre vous sur des demandes de clubs qui pourraient s'avérer être non réglementaires au regard des directives de l'Agence du Service Civique.

Afin que les structures accueillant ces jeunes soient respectueuses de ces directives nous tenons à vous rappeler les règles incontournables ou les principes que nous souhaitons voir appliqués :

- **En aucun cas ce dispositif ne doit servir :**
 - **À recruter des joueurs – joueuses ou des entraîneurs.**
 - **À pallier à un manque de dirigeants bénévoles.**
 - **À remplacer la professionnalisation par manque de ressources financières notamment. Le service civique n'étant pas un emploi.**
 - **À effectuer des tâches qui relèveraient d'un métier.**

De plus, il est strictement interdit d'effectuer un Service Civique pendant ou après un contrat d'apprentissage dans un même club.

Enfin, concernant les jeunes ayant validé une formation BPJEPS en alternance ou en apprentissage, ces jeunes sont probablement aujourd'hui à la recherche d'un premier emploi donc par principe et respect pour le travail fourni lors de cette formation et du diplôme obtenu nous ne sommes pas favorables à ce que ces jeunes se voient proposer des missions dans le cadre du dispositif service civique. Certains d'entre vous nous ont informé du fait qu'ils ne valideraient pas de telles demandes sur leur territoire nous ne pouvons que les en féliciter. En effet, il nous faut également travailler à un accompagnement de la professionnalisation de nos structures.

Ce courrier pourra être transmis aux clubs pour information et rappel des règles.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, nous continuerons de mettre tout en œuvre pour ensemble réserver le meilleur accueil aux jeunes souhaitant s'engager dans ce dispositif.

Marie Christine Biojout

Membre du bureau directeur en charge du Pôle services aux clubs.



Bruno Roland

Membre de la DTN en charge des politiques territoriales et de la professionnalisation



Copies: CA FFHandball – DTN – DG – DS-IFFE.